



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU**

**27 AVRIL 2015 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM**

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS Yolande STOCKER, Martine JOSEPH, (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS en PERTHOIS), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS), Dominique DUPUIS (BAZINCOURT sur SAULX), Florent RENAUDIN, (BRILLON en BARROIS), Francis THIRION, Régis DUPONT, Bernadette LORIN (COUSANCES les FORGES), André HOPFNER (HAIRONVILLE), Philippe MALAIZE (JUVIGNY en PERTHOIS), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE en RIGAULT), Michèle BERTRAND (MAULAN), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT LE PETIT), Frédéric BASTIEN (RUPT aux NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES en PERTHOIS), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE sur SAULX).

Assistaient : Sylvie THIRION (VILLE sur SAULX), Denis VARNIER (ANCERVILLE), Michel LOMBARD (COUSANCES les FORGES), Marc POURRAT (SAVONNIERES en PERTHOIS), Thierry HUSSON (CODECOM), Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Annaïck YVON (ANCERVILLE-Pouvoir à Y.STOCKER), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT-suppléé), Delphine LECHAUDEL (COUSANCES-excusée), Jean-Noël PIERRE (BRILLON), Jean-Noël ARMANINI (LISLE-excusé), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS-suppléé), Roland DUFOUR (SOMMELONNE-excusé).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 16 Avril 2015



**ORDRE DU JOUR**

**COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014**

**SCHEMA DE MUTUALISATION**

*Présentation de la démarche et du calendrier*

**FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL**

*Validation du règlement du concours*

PERSONNEL INTERCOMMUNAL  
*Désignation d'un élu référent au C.N.A.S.*  
*Convention*

SUPER ETE  
*Tarifs*  
*Recrutement et rémunération des animateurs*  
*Convention*

ENVIRONNEMENT  
*Lancement de l'étude sur la tarification indiciaire*  
*Plan de Prévention et Gestion des Déchets non Dangereux*

GYMNASES INTERCOMMUNAUX  
*Demande de subventions pour Ancerville*  
*Attribution du marché de travaux pour Ancerville*

PROJET SOBASTHO  
*Lancement du recrutement d'un maître d'œuvre*  
*Demande de subventions*

PAYS BARROIS  
*Programme Leader 214/2020*  
*Validation du programme de développement*  
*Désignation de représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au G.A.L.*

DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

QUESTIONS DIVERSES

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 45.

En préambule à cette réunion, Michaël COCCIOLO, chargé de communication, présente le nouveau site Internet de la CODECOM qui sera mis en ligne à compter du lundi 4 Mai 2015.

Cette nouvelle version pourra s'adapter à tous les supports de navigation (ordinateurs, tablettes, smartphones,...) et simplifier certaines démarches telles que le paiement sécurisé en ligne (R.E.O.M., multi-accueils, Super été,...).

Un espace Intranet sera réservé pour les Conseillers Communautaires où ils pourront trouver les comptes rendus et les documents préparatoires des commissions, des conseils.

## **1 – BUDGETS 2015 :**

Suite à la réception des Comptes de Gestion 2014, il apparaît que ceux-ci présentent des résultats identiques aux Comptes Administratifs de notre CODECOM.

Dominique PENSALFINI-DEMORISE reprend les principaux éléments des Comptes Administratifs des divers budgets et les commente rapidement, puis, Jacky LEMAIRE quitte la salle et Yolande STOCKER, doyenne d'âge, demande aux conseillers de bien vouloir s'exprimer sur ces bilans.

Après vote, les comptes administratifs et de gestion 2014 sont adoptés à l'unanimité.

De retour dans la salle, Jacky LEMAIRE remercie les conseillers et propose d'affecter les résultats comme suit :

### **Budget Général :**

- Résultat de clôture : 2 953 804.39 €
- Réparti comme suit :
  - Excédent reporté (ch.002) : 1 653 804.39 €
  - Excédent capitalisé (art.1068) : 1 300 000.00 €

### **Budget REOM :**

- Résultat de clôture : 172 021.55 (reporté au ch.002)

### **Budget PAE La Houquette :**

- Résultat de clôture : 329 471.87 € (reporté au ch.002)

### **Budget ZA de la Forêt :**

- Résultat de clôture : 218 522.46 € (reporté au ch.002)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide ces propositions.

## **2 – SCHEMA DE MUTUALISATION :**

Thierry HUSSON présente les modalités de la mise en place de ce schéma obligatoire depuis 2010 qui repose sur 2 objectifs :

- Réfléchir à une organisation commune entre la CODECOM et ses communes membres
- Structurer le projet par la mise en place d'objectifs communs partagés

La réalisation effective de ce schéma devrait être prise en compte pour le calcul de la DGF des communes et de la CODECOM afin d'en limiter la baisse programmée.

Il existe 5 types de mutualisation :

- Partage conventionnel des services (communication, accueils de loisirs,...)
- Création de services communs (technique, marchés, paies,...)
- Partage de biens (outils, machines,...)
- Groupement de commandes (repas cantines, sel de déneigement,...)
- Transfert de compétences

Calendrier proposé :

- Avril 2015 : présentation et lancement de la démarche aux élus
- Mai 2015 : présentation aux secrétaires de mairie
- De Mai à Octobre 2015 : réalisation du rapport en concertation avec les élus et les services dans chaque commune
- Octobre 2015 : présentation du rapport en Conseil Communautaire
- Novembre/Décembre 2015 : détermination des objectifs de mutualisation et vote du Conseil Communautaire
- Janvier à Mars 2016 : vote des communes
- Mars 2016 : approbation finale par le Conseil Communautaire

### **3 – FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL :**

Jacky LEMAIRE rappelle qu'en 2014, le G.I.P. a voté la création d'une enveloppe de subvention par intercommunalité de la zone de proximité à répartir en 2015. Pour notre CODECOM, le montant alloué est de 200 780 €, à répartir selon des modalités à déterminer par le Conseil Communautaire et selon certaines contraintes à prendre en compte, telles que :

- 30 % minimum de cette somme doit être distribuée aux communes
- Cette subvention doit aider à financer uniquement des investissements
- L'aide entre dans le calcul des aides publiques (*seuil de 80 % à ne pas dépasser*)
- La commune devra financer une somme équivalente au montant du fonds de concours
- Les projets ou achats doivent être engagés avant le 31 Décembre 2015 mais ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt du dossier (*accusé de réception*)

Suite aux propositions des membres du Bureau diffusées dans le compte-rendu remis à chacun, le Conseil Communautaire valide les modalités de répartition suivantes :

- Réserve de 48 307 € pour la CODECOM (*sol gymnase d'Ancerville*)
- Répartition de 152 473 € entre les communes : une part fixe et une part variable (*tableau en annexe*)
- Deux sessions de validation : Juillet (*dépôt des dossiers avant le 10*) et Novembre (*les fonds non attribués en Juillet retombent dans un "pot commun" redistribués lors de cette session*)
- Projets soutenus : voirie, accessibilité PMR, travaux dans les écoles, cimetières, églises, bâtiments publics, mise en valeur du petit patrimoine, éclairage public, logements communaux.

Les conseillers ayant été destinataires du règlement du concours, Jacky LEMAIRE demande si certains ont des observations à formuler.

Gilles DUBAUX souhaite que les travaux en forêt soient pris en compte, le Conseil est d'accord, dans la mesure où il s'agit d'investissement.

Jacky LEMAIRE précise que :

- le montant minimum de subvention est de 2 000 € HT par projet
- il n'y a pas de possibilité d'acomptes
- les communes auront la possibilité de déposer plusieurs dossiers
- les dossiers devront avoir la même présentation que ceux présentés au GIP et faire référence à la mesure 6-10 du P.A.A. 2015.

Daniel CLAQUIN propose que les plus grosses communes ne soient pas éligibles à ce fonds.

Plus personne n'ayant d'observations, Jacky LEMAIRE demande aux conseillers de se prononcer sur le règlement de ce fonds de concours intercommunal. A l'unanimité moins une voix (*D.CLAQUIN*), le règlement est adopté.

*NB : Suite à une remarque de Michèle BERTRAND, la population prise en compte 2010 sera modifiée et remplacée par les données du recensement INSEE 2012.*

### **4 – PERSONNEL INTERCOMMUNAL :**

#### **Désignation d'un élu référent pour le C.N.A.S. :**

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 16 Juin 2014, la décision avait été prise d'adhérer au Comité National d'Actions Sociales pour ses agents. La délibération avait été prise mais il convient de la reprendre en désignant un référent qui sera l'interlocuteur officiel de la CODECOM auprès de cet organisme et auprès des agents.

Francis LEROUX est présenté par les membres du Bureau.

Aucun conseiller communautaire ne se portant candidat, Francis LEROUX est désigné référent.

### **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Meuse :**

Afin que cet organisme puisse continuer à assurer ce service auprès de notre collectivité, Jacky LEMAIRE informe les élus qu'il convient de reprendre une convention d'adhésion avec le CdG55.

Il donne lecture des différentes prestations mises à la disposition des collectivités (*médecin, infirmière, ergonome*) et des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité et autorise le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Meuse.

### **5 – ACCUEILS DE LOISIRS :**

#### **Tarifs, recrutement et rémunération des animateurs, convention avec les mairies d'accueil :**

Dominique PENSALFINI-DEMORISE rappelle aux élus qu'il convient de reprendre une délibération chaque année malgré qu'il n'y ait pas de modification. Elle propose, pour alléger la procédure, de prendre une délibération sans mention de l'année qui sera donc valable pour les années futures sauf changement dans le dispositif.

Rémunérations du personnel :

PERSONNEL	SALAIRES BRUTS JOURNALIERS
Directeur multi-sites	62.02 €
Directeur de site	56.00 €
Directeur-adjoint (seul responsable)	52.00 €
Directeur-adjoint (en binôme)	47.00 €
Animateur BAFA	40.00 €
Animateur non qualifié	32.00 €
Personnel d'entretien et de service des repas	Grille des ATT 2 <sup>ème</sup> classe au prorata du nombre d'heures travaillées

Tarifs :

	Quotient familial de 0 à 500	Quotient familial de 501 à 700	Quotient familial de 701 et +	Tarifs hors CODECOM
ACM/jour	4.50 €	6.00 €	10.00 €	12.00 €
Mini-camp/jour	7.00 €	10.00 €	18.00 €	21.00 €
Mini-camp Hautes Vosges/jour	24.00 €	29.00 €	37.00 €	45.00 €

*Barèmes CAF et CODECOM cumulés*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à :

- recruter le personnel nécessaire et à signer les différents contrats
- verser des indemnités de déplacement au personnel
- signer la convention avec la commune d'Ancerville pour la mise à disposition du personnel d'entretien
- signer les conventions de mise à disposition de locaux avec les différents partenaires (MJC d'Ancerville, Maison de la spéléo de Lisle en Rigault)

Dominique PENSALFINI-DEMORISE précise que la commission en charge des accueils de loisirs a tenu sa dernière réunion avec le groupe d'adolescents basé à la salle des fêtes de Sommelonne. 14 jeunes étaient présents, ils ont fait émerger des idées que la commission étudiera et présentera lors d'un prochain conseil.

### **6 – ENVIRONNEMENT :**

### **Lancement d'une étude sur la tarification incitative :**

Lors de sa séance du 22 Septembre 2014, le Conseil Communautaire s'était montré favorable à une réflexion sur l'instauration d'une tarification incitative sur son territoire et une étude de faisabilité permettrait d'obtenir des aides de l'ADEME.

Francis THIRION présente le cahier des charges rédigé pour faire appel à un bureau d'études qui réaliserait cette étude de faisabilité pour la mise en place de cette tarification incitative.

L'étude se déroulerait en 3 phases :

- diagnostic
- proposition de scénario
- développement du scénario retenu (présentation des travaux pour aider à la prise de décision)

Le vice-président rappelle l'intérêt de cette tarification : prévention de la production de déchets, augmentation du tri, du recyclage, mise en avant du compostage, optimisation des collectes, maîtrise des coûts.

Le coût prévisionnel de cette étude serait de 30 000 € dont 70 % seraient financés par l'ADEME (reste à charge de la CODECOM : 9 000 €). Compte-tenu du montant de l'étude, une consultation directe de trois cabinets pourrait être réalisée.

Le but est d'avoir rendu cette étude pour le mois d'Octobre 2015 car, c'est à cette époque que se prennent les décisions pour la fiscalité de l'année suivante.

Chaque conseiller ayant reçu le règlement de consultation et le C.C.T.P., le Président demande si quelqu'un a des observations à formuler.

Après échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer l'étude et à faire les demandes de subvention correspondantes.

### **Plan Départemental de Prévention des Déchets non Dangereux :**

La révision de ce plan est portée par le Département. Il a été initié en 2003 mais n'a jamais été validé. Il est aujourd'hui en cours de révision et devra être adopté par l'assemblée départementale en fin d'année. Ce plan vise à coordonner, sur les 12 ans à venir, les actions des différents intervenants en matière de gestion des déchets sur le département. Ses objectifs sont de :

- réduire les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 7 % en 12 ans
  - augmenter la valorisation des matières de 22 %
  - baisser les DMA de 43 % en enfouissement
  - réduire les Déchets d'Activités d'Entreprises
  - création d'un centre de tri en Meuse
- Les préconisations du plan sont les suivantes :
- développer des outils de prévention qualitative et quantitative
  - promotion de la collecte sélective et de la valorisation des matières
  - favoriser la gestion de proximité des déchets organiques (compostage ménager)
  - valorisation des déchets organiques par la méthanisation
  - mise en réseau des déchetteries du département

Jacky LEMAIRE précise que ces objectifs et préconisations n'ont pas de caractère obligatoire, le Conseil doit voter pour valider ou non les orientations de ce plan et, en cas d'absence de vote, l'avis de la CODECOM serait réputé favorable.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire valident les orientations de ce plan.

### **Etude diagnostic sur les services d'eau potable :**

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour suite à la demande du SIVOM des 4 Cantons, le Conseil est d'accord pour en débattre.

Le service Environnement du Département souhaite que les différentes entités qui gèrent l'eau disposent d'éléments leur permettant de réfléchir à des mutualisations (moyens, services,...) qui pourraient diminuer les coûts. Le Conseil Général subventionne les collectivités qui s'engageraient dans un diagnostic général sur la compétence eau à hauteur de 80 %. Sur notre territoire, c'est le SIVOM des 4 Cantons qui a été désigné coordinateur d'une étude réunissant les communes des CODECOM de la Haute Saulx et de la Saulx et du Perthois.

L'étude doit prendre en compte différents éléments (qualité du réseau, rendement, qualité de l'eau, coût du service, coût facturé aux usagers,...) ce qui permettra d'avoir une vision précise de la gestion de l'eau sur le territoire.

Elle est estimée à 100 000 €, serait financée à hauteur de 80 % par le Département, par le SIVOM (10 000 €) et par les deux communautés de communes pour les 10 000 € restants selon des critères à définir. Elle pourrait débuter dès cet automne.

Jacky LEMAIRE donne la parole aux élus.

Jean-Louis CANOVA est résolument contre la prise de la compétence "eau et assainissement" que la loi NOTRe imposerait aux intercommunalités, si celle est votée. Il déclare que le réseau est trop important et que le coût deviendrait beaucoup trop onéreux.

Angelico MATTIONI précise ne pas comprendre que cette étude soit confiée au SIVOM des 4 Cantons dans la mesure où le propre réseau de ce dernier est peu performant.

Bernard HENRIONNET pense que l'étude est une bonne chose qui aurait l'avantage de nous éclairer sur l'état de notre réseau.

Jacky LEMAIRE se positionne clairement en faveur de cette étude qui ne coûterait que 5 % tandis que, dans le futur, le coût s'en trouvera beaucoup plus élevé.

Après divers échanges, Jacky LEMAIRE demande un vote à main levée pour ou contre cette étude qui donne les résultats suivants :

- pour : 12
- contre : 12
- abstentions : 3 (*D.GRANDPIERRE, T.LARCELET, A.ROMBI*)

La voix du Président étant prépondérante, il se dégage une majorité de "pour" et il est décidé de réaliser cette étude.

## **7 – GYMNASES INTERCOMMUNALES :**

### **Demande de subvention pour le sol intérieur du gymnase d'Ancerville :**

Jacky LEMAIRE présente le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Mission Assistance à Maître d'ouvrage	13 170.00 € HT	DETR	48 306.11 €
Travaux de réhabilitation	107 595.28 € HT	GIP	48 306.11 €
		Autofinancement	24 153.06 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 765.28 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 765.28 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide cette proposition et autorise le Président à solliciter les différents partenaires et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Attribution du marché de travaux :**

Jacky LEMAIRE informe le Conseil d'un élément risquant de retarder le projet : en effet, la société classée deuxième lors de la procédure d'appel d'offres a adressé un recours en référé auprès du T.A. de Nancy pour les raisons suivantes :

- imposition d'un procédé technique unique
- demande de précision non formulée quant aux moyens humains mis en œuvre sur ce chantier

La signature du contrat est donc repoussée au 7 Mai prochain (*a minima, car il faudra attendre la notification de la décision du juge*).

Au pire, cette procédure peut être annulée et la CODECOM condamnée à verser 2 000 € à l'entreprise requérante. La CODECOM souhaite prendre l'attache d'un avocat pour cette procédure.

Le début des travaux était programmé pour le 15 Juin, ce recours risque d'entraîner un certain retard.

## **8 – PROJET SOBASTHO :**

Jacky LEMAIRE rappelle que la société SOBASTHO, actuellement domiciliée à Joinville est dans l'obligation de quitter ses locaux jugés trop vétustes par les services vétérinaires de Haute-Marne et a sollicité notre CODECOM pour que celle-ci porte le projet de la construction d'un bâtiment de production sur le P.A.E. de La Houquette.

Les deux gérants n'ont pas la capacité financière d'investir directement dans la construction d'un bâtiment (l'un des gérants prépare sa retraite et a revendu ses parts à l'autre qui, désormais, manque de liquidités).

L'objectif est que la CODECOM obtienne un maximum de subventions pour limiter le coût résiduel de la construction qui servira de base au calcul des loyers et du prix de vente après une période de 5 à 6 ans.

Ce type de bâtiment (environ 280 m<sup>2</sup>) a été chiffré à environ 400 000 € HT et les frais de maîtrise d'œuvre à environ 70 000 € HT.

La SOBASTHO doit présenter un projet concret pour le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 et, pour cela, il est nécessaire que la CODECOM s'engage officiellement, sinon SOBASTHO risque une fermeture définitive s'il ne peut se réimplanter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise le Président à :

- engager la CODECOM pour le projet SOBASTHO
- lancer l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre et à lancer un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de sol
- réaliser un emprunt à court terme
- solliciter les différents partenaires pour des subventions selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	70 000	DETR	188 000
Travaux	400 000	GIP	141 000
		Conseil Régional	47 000
		Autofinancement	94 000
<b>TOTAL</b>	<b>470 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>470 000</b>

## **9 – PAYS BARROIS :**

### **Validation du programme de développement dans le cadre de LEADER 2016-2020 :**

Bernard HENRIONNET présente le programme de développement du Pays Barrois pour la période 2016-2020. La précédente période de programmation étant terminée, il convient, pour le Groupe d'Actions Locales, de présenter un nouveau programme afin de bénéficier des fonds européens sur cette prochaine période, le dépôt de candidature devant se faire pour le 12 Juin prochain au plus tard.

Les trois axes stratégiques se déclinent ainsi :

- structuration de filières économiques innovantes :
  - o favoriser la création d'emplois
  - o réduire la précarité énergétique et la consommation de combustibles fossiles
- valorisation économique des ressources du territoire :
  - o recenser et qualifier les ressources du Pays
  - o augmenter la valeur ajoutée des produits sur le territoire
  - o expérimenter de nouvelles formes de valorisation
- mise en capacité et en visibilité du territoire sur le plan économique :
  - o renforcer le dialogue entre les acteurs économiques
  - o développer l'offre de formation
  - o renforcer l'attractivité du Pays Barrois vis-à-vis des entreprises
  - o mieux communiquer sur le territoire, ses atouts, son image

Après échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une abstention (D.CLAQUIN) approuve le programme de développement présenté et soutient la candidature LEADER 2016-2020 du Pays Barrois.

### **Désignation de représentants au G.A.L. du Pays Barrois :**

La CODECOM doit désigner un titulaire et un suppléant. Bernard HENRIONNET étant pressenti pour représenter le Pays Barrois au sein du G.A.L. ne peut pas représenter notre CODECOM. Il lance donc un appel à candidatures.



Dominique PENSALFINI-DEMORISE se présente en tant que membre titulaire, aucun autre membre du Conseil ne se portant candidat, Jacky LEMAIRE se présente comme membre suppléant.

Le Conseil Communautaire valide ces deux candidatures.

#### **10 – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU :**

Jacky LEMAIRE informe les élus des décisions prises par les membres du Bureau lors de sa réunion du 13 Avril dernier :

- validation d'assistance à maître d'ouvrage du bureau d'études A2C Sports pour le projet du second gymnase à Haironville pour un montant total de 14 990 € HT  
Sur ce dernier sujet, Jean-Louis CANOVA a relu les statuts de la CODECOM et s'interroge sur notre compétence à être maître d'ouvrage sur le projet de second gymnase. Jacky LEMAIRE va étudier la question et apportera une réponse dès que possible.
- 3 demandes d'admission en non-valeur pour surendettement ont été acceptées pour un montant de 663.59 €
- Validation du devis de la société PTL d'un montant de 10 470 € HT pour la fourniture de sacs de tri sélectif

#### **11 – QUESTIONS DIVERSES :**

La société MEUSE ETANCHE a réalisé 2 devis pour la réfection (et la reprise de travaux non terminés par MOSELLE ETANCHEITE) de l'étanchéité et la pose d'une terrasse bois au premier étage de la Maison de Santé de Lisle en Rigault. Le montant de ces travaux se chiffre comme suit :

- Reprise étanchéité..... 7 043.47 € HT
- Terrasse bois..... 17 788.87 € HT
- Total..... 24 832.34 € HT

Pour information, Jacky LEMAIRE précise que le montant non consommé de ce lot, selon le marché, est de 22 622.30 € HT. Il invite les élus à valider cette dépense afin que la totalité des travaux soit enfin terminée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte ces devis et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 30.

Le Président,

Jacky LEMAIRE

**Prochain Conseil Communautaire prévu le 15 Juin 2015 à 20 h 30**

## REPARTITION DU FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL

Communes	Pop. Légale de référence	% pop communale / total interco	part fixe	part variable	Total fond de concours	en € / hab
	<i>Données issues du recensement INSEE 2010 (en nombre d'habitants)</i>					
Ancerville	2840	27,47%	4 000,00 €	21 004,19 €	25 004,19 €	8,80 €
Aulnois en Perthois	500	4,84%	4 000,00 €	3 697,92 €	7 697,92 €	15,40 €
Baudonvillers	432	4,18%	4 000,00 €	3 195,00 €	7 195,00 €	16,66 €
Bazincourt sur Saulx	161	1,56%	4 000,00 €	1 190,73 €	5 190,73 €	32,24 €
Brillon en Barrois	615	5,95%	4 000,00 €	4 548,44 €	8 548,44 €	13,90 €
Cousances les Forges	1739	16,82%	4 000,00 €	12 861,37 €	16 861,37 €	9,70 €
Haironville	623	6,03%	4 000,00 €	4 607,61 €	8 607,61 €	13,82 €
Juvigny en Perthois	136	1,32%	4 000,00 €	1 005,83 €	5 005,83 €	36,81 €
Lavincourt	76	0,74%	4 000,00 €	562,08 €	4 562,08 €	60,03 €
Lisle en Rigault	546	5,28%	4 000,00 €	4 038,13 €	8 038,13 €	14,72 €
Montplonne	193	1,87%	4 000,00 €	1 427,40 €	5 427,40 €	28,12 €
Maulan	99	0,96%	4 000,00 €	732,19 €	4 732,19 €	47,80 €
Nant le Petit	86	0,83%	4 000,00 €	636,04 €	4 636,04 €	53,91 €
Rupt aux Nonains	373	3,61%	4 000,00 €	2 758,65 €	6 758,65 €	18,12 €
Sauidrupt	208	2,01%	4 000,00 €	1 538,34 €	5 538,34 €	26,63 €
Savonnières en Perthois	473	4,57%	4 000,00 €	3 498,23 €	7 498,23 €	15,85 €
Sommelonne	506	4,89%	4 000,00 €	3 742,30 €	7 742,30 €	15,30 €
Stainville	418	4,04%	4 000,00 €	3 091,46 €	7 091,46 €	16,97 €
Ville sur Saulx	316	3,06%	4 000,00 €	2 337,09 €	6 337,09 €	20,05 €
<b>Total</b>	<b>10 340</b>	<b>100%</b>	<b>76 000,00 €</b>	<b>76 473,00 €</b>	<b>152 473,00 €</b>	



